

DONVAL SERVICES FUNERAIRES

ZA DE KERMARIA

29120 PONT L'ABBE FRANCE

Tel : 02.98.10.81.82 Fax : 02.98.10.81.68

SARL au capital de 1000 EUROSEuros

RCS : 823866462

SIRET : 82386646200026 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR 16 823866462

N° habilitation : 17-294-09

N° ORIAS : 07 024 167

Responsable légal : MR DONVAL

DEVIS TYPE INHUMATION

Devis n°0000001082 établi le 04/02/2023

Désignation	MT TTC	TVA
Organisation et démarches		
Organisation et honoraires	135,00	2
Démarches et formalités administratives	60,00	2
TOTAL Organisation et démarches	195,00	
Toilette - Conservation		
# Soins d'hygiène et de présentation	315,00	2
TOTAL Toilette - Conservation	315,00	
Transport avant mise en bière		
# Fourgon avec chauffeur	165,00	3
Porteur avant mise en bière	105,00	2
* Housse mortuaire	42,00	2
TOTAL Transport avant mise en bière	312,00	
Dépôt en chambre funéraire		
Frais d'admission au Funérarium	145,00	2
Frais de séjour en salon de présentation	346,00	2
TOTAL Dépôt en chambre funéraire	491,00	
Cercueil - Mise en bière et fermeture		
* Cercueil PARISIEN SIMPLE chêne massif ep 22mm 4 poignées et cuvette	980,00	2
* Plaque d'identité cercueil	58,00	2

Désignation	MT TTC	TVA
Capiton Social gris	91,00	2
TOTAL Cercueil - Mise en bière et fermeture	1129,00	
Transfert après mise en bière		
# Forfait de transport (50 kms aller-retour)	48,00	3
TOTAL Transfert après mise en bière	48,00	
Cérémonie		
* Corbillard avec chauffeur	277,00	3
3 Porteurs professionnels en tenue	315,00	2
TOTAL Cérémonie	592,00	
Inhumation - Travaux de cimetière		
Dépose / repose de monument	580,00	2
Ouverture / fermeture de caveau	265,00	2
TOTAL Inhumation - Travaux de cimetière	845,00	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
2	20,00	2864,17	3437,00
3	10,00	445,45	490,00
Total		3309,62	3927,00

Bon pour accord

Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Anna LAFITTE

Un acompte de 30% sera verser à la signature.

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur, à compter de la mise en demeure. Un médiateur de la médiation du commerce coopératif et associé, peut-être sollicité, en cas de litiges. Il sera appliqué à titre de donative et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée.